

Retrouvez plus de données et préconisations dans le **rapport sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS**

MIXITÉ, VALORISATION ET ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ⁽¹⁾

68%

des salariés de l'ESS sont des femmes, ce qui en fait une économie non-mixte

Sur 87 familles professionnelles :

50%

des femmes en emploi appartiennent à **12 familles**

50%

des hommes en emploi à **20 familles**

24%

des femmes dans l'ESS sont concentrées sur des métiers peu rémunérateurs : aides à domicile, aides-soignantes, agentes de services hospitaliers

1138 accords

sur l'égalité femmes-hommes ont été signés dans les entreprises de l'ESS en 2019, soit **une progression de 110%** par rapport à 2014 (contre 50% dans le reste du secteur privé).

87,2/100

c'est la note obtenue par les entreprises de l'ESS assujetties à l'index égalité femmes (soit **+3,1 points** par rapport au reste de l'économie privée)

LES PRÉCONISATIONS

DU RAPPORT DE LA COMMISSION ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ESS

- Favoriser l'attractivité des métiers non mixtes ayant de faibles rémunérations par la **revalorisation salariale** de ces métiers (tels que les métiers du *Care* fortement féminisés ou les métiers d'ouvriers fortement masculinisés dans l'insertion par l'activité économique).
- Créer une grille d'**indicateurs genrés** permettant de mesurer sur les emplois non-mixtes de l'ESS les conditions d'emploi et de travail, d'exposition aux risques spécifiques, plus particulièrement dans les métiers du *Care* et de l'insertion par l'activité économique.
- Accompagner les employeurs dans l'application des mesures, légales ou conventionnelles, d'**équilibre des temps de vie professionnels et personnels** (parents, aidants et aidantes familiaux,...).
- Améliorer la place des femmes** dans toutes les filières professionnelles et promouvoir l'accès des femmes aux formations relatives aux filières des métiers d'avenir (numérique, transition écologique, etc.).



FOCUS ⁽²⁾

LES AIDES À DOMICILE, MÉTIER EMBLÉMATIQUE DU SECTEUR DU CARE

Face au vieillissement de la population et à la crise sanitaire, il devient impératif de renforcer l'attractivité du métier d'aide à domicile, sa reconnaissance et sa valorisation, sa professionnalisation, afin de faire évoluer le regard de la société sur ce métier à forte utilité sociale.

Entre 1 et 1,05 SMIC €

Salaire des aides à domiciles



96%

Sont des femmes



79%

A temps partiel



POUR ALLER PLUS LOIN

- Le guide de l'UDES "Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'ESS - Passer de la conviction à l'action"
- Le module «Egali'Care : et si on coopérait autrement autour de l'égalité femmes hommes ?» De l'association toulousaine Artemisia
- L'utilisation du dispositif local d'accompagnement (DLA) par l'association File7 pour agir à tous les niveaux sur l'égalité
- Le Guide des bonnes pratiques mis en œuvre dans le cadre de la loi ESS de 2014

Avec le soutien de :

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Réalisation :

ess
France
Chambre
française
de l'Économie
Sociale et
Solidaire